

DECRET N°72-61 du 13 mars 1972

portant nomination du Docteur
Achille VARANGO en qualité de
Médecin Inspecteur du Travail
et de la Main-d'Oeuvre.-

LE CONSEIL PRESIDENTIEL

- VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil
Présidentiel ;
- VU l'Ordonnance n° 70-34/CP du 7 mai 1970; portant Charte
du Conseil Présidentiel ;
- VU le Décret n° 70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du
Gouvernement et le Décret n° 71-149 du 4 Août 1971 qui
l'a modifié ;
- VU le Décret N°72-60 du 13 mars 1972,
portant création d'un service d'Inspection Médicale du
Travail et de la Main-d'oeuvre ;

Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE

ARTICLE 1er.- le Docteur Achille VARANGO, diplômé de Médecine du Travail,
est nommé Médecin Inspecteur du Travail et de la Main-d'Oeuvre.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin
sera.

Fait à Cotonou, le 13 mars 1972

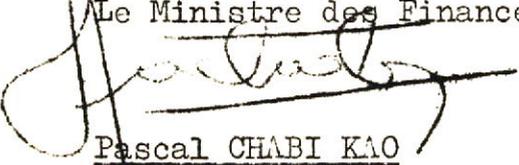
Par le Conseil Présidentiel


Justin AHOMADEGBE-TOMETIN

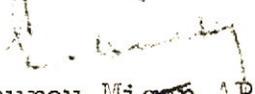
Le Ministre de la Fonction
Publique et du Travail


Ambroise P. AGBOTON

Le Ministre des Finances


Pascal CHABI KAO


Hubert MAGA


Sourou Migan APITHY

Le Ministre de la Santé Publi-
que et des Affaires Sociales


Albert OUASSA

Ampliations : PCP 8 - MCP 4 CS 6 MFPT 2 MAPAS 2 Ministères 10 HC 2
SGG 4 DB-CF-Solde-IGF-IAA-DCCT-DN-JORD-Gde Chanc. 6 DTMO 4 IITMO/Sud.1
IITMO/Nord.1 SMO.1 BCO.1 Intéressé 1 Trésor 4 - IMTMO 4.